

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU**  
**24 JUIN 2016**

Membres en exercice : 48 titulaires  
48 suppléants

Membres présents : 24 titulaires  
5 suppléants

Délibération n°278 du Comité syndical

**5. Convention avec l'Eurométropole pour la mise à disposition de données SIG à titre gracieux**

Dans le cadre des modalités de suivi et de mise en œuvre validées lors de la modification n° 2 du SCOTERS sur le volet foncier, un dispositif de suivi des permis de construire a été mis en place pour suivre l'évolution de la consommation foncière, dispositif alimenté par les communes via un portail géré par l'ADEUS. Afin de rendre ce dispositif moins contraignant pour les communes, des partenariats ont été mis en place avec les différents services instructeurs des droits des sols que sont l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, la DDT (pour les communes en Règlement national d'urbanisme - RNU), les villes de Bischheim et Schiltigheim (qui ont leur propre service instructeur) et l'Eurométropole de Strasbourg.

Afin de pouvoir disposer des données cadastrales sur le territoire de l'Eurométropole permettant notamment d'exploiter ces données, il convient de conventionner avec l'Eurométropole pour ce partenariat d'échanges de données géographiques numériques à titre gracieux.

*Le comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

**Autorise le président à signer la convention de partenariat d'échanges de données géographiques numériques avec l'Eurométropole.**

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 4 JUIL. 2016

La publication le - 4 JUIL. 2016

Strasbourg, le - 4 JUIL. 2016

Le Président  
Jacques BIGOT

